



Marché n°2017_3

**TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA MANSE, DU RUAU ET DU
REVEILLON**

CAHIER DES CHARGES

Novembre 2017

Règlement de consultation

1 - Acheteur public

1.1 Maître d'ouvrage :

**Syndicat de la Manse
Place de l'église - mairie
37 800 SEPMES**

Président : POUZET Francis

Téléphone : 02.47.40.94.30 - E-mail : manse.presidence@orange.fr

1.2 Organisme délivrant les dossiers

Pour obtenir le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.), les candidats doivent s'adresser au :

**Syndicat de la Manse
Place de l'église - mairie
37 800 SEPMES**

Téléphone : 02.47.40.94.30 - E-mail : manse.secretariat@orange.fr

Le D.C.E. est remis, sous format informatique, à chaque entreprise en un seul exemplaire.

Pour obtenir des informations techniques et administratives, les candidats doivent s'adresser par écrit au :

**Syndicat de la Manse
Place de l'église - mairie
37 800 SEPMES**

Technicien de rivières : LEPROULT Jonathan

Téléphone : 02.47.40.94.30 - E-mail : manse.techniques@orange.fr

Concernant les éventuels renseignements complémentaires sur le cahier des charges, ceux-ci ne seront plus communiqués aux entreprises 2 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

1.3 Adresse d'envoi des offres :

Syndicat de la Manse

Place de l'église - mairie

37 800 SEPMEs

Le syndicat de la Manse est situé à la mairie Sepmes. Ses horaires d'ouverture sont variables, merci de contacter le technicien de rivières au préalable (06 45 36 07 41).

1.4. Type d'acheteur public :

Collectivités territoriales.

2 Objet du marché

2.1 Description des travaux

Le marché a pour objet l'exécution de travaux sur la Manse, le Ruau, le Réveillon et leurs affluents concernant la restauration de la ripisylve et des encombres.

2.2 Lieu d'exécution

Ces travaux doivent être exécutés sur le linéaire de rivière pour lequel le syndicat de la Manse a compétence : l'Île Bouchard, Panzoult, Avon-les-Roches, Cruzilles, Crissay-sur-Manse, Neuil, Saint-Epain, Sainte-Catherine de Fierbois, Sainte-Maure-de-Touraine, Noyant-de-Touraine, Draché, Sepmes, Bossée, Maillé et Nouâtre.

2.3 Délais d'exécutions

Les délais d'exécutions correspondront à ceux indiqués dans l'acte d'engagement (article 4) et le C.C.A.P. (chapitre 5).

Le marché est composé d'une tranche de travaux, renouvelable deux fois.

3 Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

3.1 Groupements

Entreprise unique ou groupement d'entreprises conjointes ou solidaires.

3.2 Modalités de règlement des marchés

Par mandat administratif à 30 jours.

3.3 Conditions de participation et critères de sélection

Il est rappelé que le ou les signataires **doivent être habilités** à engager la société.

4 Procédure

4.1 Type de procédure

Le présent accord-cadre est passé en appel d'offre ouvert et à bons de commande.

4.2 Critères d'attribution

Le tableau ci-dessous précise les critères d'attribution avec leur importance qui correspond à leur pondération (coefficient).

		Coef
Critères	Prix des prestations	*6
	Performance en matière d'insertion professionnelle	*1
	Délais (mobilisation de l'entreprise et réalisation)	*1
	Valeur technique au regard de la notice technique	*2

Pour chacun des critères, la note sera comprise entre 0 et 3 :

- 0 pour absence de donnée ou mauvais ;

- 1 pour moyen ;
- 2 pour bon ;
- 3 pour excellent.

L' (ou Les) entreprise(s) retenue(s) sera(ont) celle(s) qui obtiendra(ont) le score le plus important, le plus proche de la note maximale de 30.

4.3 Date

Date de la visite obligatoire : au choix

➔ **le mercredi 29 novembre à 10h00 (RDV devant la mairie de Sepmes)**

➔ **le mercredi 29 novembre à 14h00 (RDV devant la mairie de Sepmes)**

Date limite de réception des offres : le lundi 11 décembre à 12h00 ferme.

4.4 Langue

Les offres devront être rédigées en langue française.

4.5 Délai de validité des offres et commencement des travaux

60 JOURS à compter de la date limite de remise des offres.

5 Autres renseignements

5.1 Contenu du dossier de consultation

- 1) - Règlement de Consultation ;
- 2) - Acte d'Engagement ;
- 3) - Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) ;
- 4) - Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) ;
- 5) - Bordereau de prix unitaires en euros ;
- 6) - Cahiers des Clauses Techniques Générales (C.C.T.G.) applicables aux marchés publics de travaux ;

7) - Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics de travaux (C.C.A.G.) en vigueur le premier mois précédant la date limite de remise des offres.

Les pièces 6 et 7 ne sont pas jointes mais cependant doivent être réputées parfaitement connues des soumissionnaires.

Les dispositions de ces documents prévalent sur celles qui figuraient sur les documents lettres ou autres échangés entre la personne publique et l'entrepreneur préalablement à la signature du présent marché.

Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés par l'entrepreneur ne pourra s'intégrer au présent marché. Il en est ainsi sans que cette liste soit exhaustive, des indications figurant sur les factures, des conditions commerciales.

5.2 Visite préalable des sites

Toutes les entreprises qui souhaitent remettre une offre devront **réalisées obligatoirement au préalable une visite des lieux** avec les techniciens de rivières. Celle-ci permettra d'appréhender au mieux l'exigence des travaux à réaliser dans le cadre de ce présent marché. **Elle se déroulera le mercredi 29 novembre de 10h00 à 12h00 ou (au choix) de 14h00 à 16h00** (départ depuis la mairie de Sepmes) ;

Les entrepreneurs devront alors joindre à leur offre un certificat de visite, document remis à l'issue de la visite des sites.

5.3 Modalités de transmission des offres

Sous enveloppe cachetée portant la mention :

APPEL D'OFFRES OUVERT

TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA MANSE, DU RUAU ET DU REVEILLON

LE NOM DU CANDIDAT

NE PAS OUVRIR

à transmettre :

- ✓ Soit par la poste, par pli recommandé, avec avis de réception postal à :

Syndicat de la Manse

Place de l'église - mairie

37 800 SEPMEs

- ✓ Soit être remise directement au siège de la collectivité territoriale contre récépissé (horaires du syndicat précisées ci-avant).
- ✓ Soit informatiquement (par e-mail), avec accusé de réception à l'adresse suivante :
manse.secretariat@orange.fr

5.4 Dépôt des offres

Les offres contiendront obligatoirement :

- ✓ la lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants ;
- ✓ la déclaration du candidat ;
- ✓ un extrait KBIS de moins de 3 mois ;
- ✓ un Relevé d'Identité Bancaire dit R.I.B. ;
- ✓ une déclaration de lutte contre le travail dissimulé une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales
- ✓ l'état annuel des certificats fiscaux et sociaux;
- ✓ l'acte d'engagement dûment complété ;
- ✓ le cahier des clauses administratives particulières ;
- ✓ le cahier des clauses techniques particulières ;
- ✓ le bordereau des prix unitaires en euros ;
- ✓ le certificat de visite préalable ;
- ✓ le mémoire technique comme détaillé dans l'article 5 de l'acte d'engagement.

- ✓ tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (par exemple : les références pour travaux similaires, les moyens techniques et humains, échantillons ou autres si souhaités) ;
- ✓ une attestation sur l'honneur que :
 - vous n'avez pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles du code pénal ;
 - vous n'avez pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par le code général des impôts ;
 - vous n'avez pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées au code du travail ;
 - vous n'êtes pas en état de liquidation judiciaire au sens du code de commerce ;
 - votre faillite personnelle, au sens de du code de commerce n'a pas été prononcé ou que vous n'avez pas fait l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - vous n'êtes pas admis au redressement judiciaire, au sens du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifie d'une habilitation à poursuivre votre activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
 - au 31 décembre de l'année précédent celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclaration vous incombant en matière fiscale et sociale ou que vous avez acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date ou qu'avant la date de lancement de la consultation, avoir, en l'absence de toute mesure d'exécution du comptable ou de l'organisme chargé du recouvrement, soit acquitté les divers produits devenus exigibles, soit avoir constitué des garantie jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
 - vous êtes en règle, au cours de l'année précédent celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- ✓ une attestation d'assurance RC et décennale.

Tous les documents de l'offre devront être datés et signé.

Faute d'avoir rempli ses obligations, le candidat pressenti pourra voir son offre rejetée.

5.5 Prix

Le syndicat de la Manse souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante :
l'euro (€).